



SECTION LOIRE-ATLANTIQUE
Trésorerie Générale – 4 quai de Versailles –
BP 93503 – 44035 Nantes CEDEX 1
☎ 02 40 20 76 62
@ sudtrésor.044@cp.finances.gouv.fr

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DEMOCRATIQUES
Pour un autre syndicalisme au TRESOR

L'ECO-RESPONSABILITE : LE GADJET « ECOLO » DE L'ADMINISTRATION...

La récente campagne électorale l'a démontré: l'écologie et le « développement durable » sont à la mode... sur le papier et dans les discours...

Serait-ce l'effet *Hulot* ? Le Trésor Public a décidé de lancer une démarche d'éco-responsabilité. Le plan de la Direction locale se limite pour l'instant à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques à l'usage des agents, au projet de publication d'une chartre avec indicateurs et objectifs environnementaux, à la constitution d'un comité de pilotage, à la mise en place progressive d'ateliers thématiques. Cette démarche concerne les transports, les économies d'énergie, la gestion de l'eau, le tri sélectif (déchets, papier) et le respect des normes environnementales dans l'immobilier.

Nous pourrions louer l'initiative si elle ne constituait pas un simple affichage sans ambition, sans moyen et... sans lendemain...

SUD Trésor est naturellement persuadé que l'investissement de chacun s'avère indispensable dans l'élaboration d'une démarche d'économie d'énergie. Ainsi la lutte contre le gaspillage peut aisément être le fruit d'une volonté commune qui se décline au quotidien en gestes simples et efficaces : ne pas laisser les lumières allumées en pleine journée ou dans les pièces vides, ne pas aérer sans avoir pris la peine de baisser le chauffage, éteindre les veilles des différents appareils comme les ordinateurs, veiller à fermer les robinets...

Mais tous ces efforts indispensables s'avèreront vains s'ils ne sont pas accompagnés d'un engagement politique fort et concret de la part de l'administration...

De l'affichage aux actes...

Celle-ci doit s'engager à promouvoir des normes thermiques ambitieuses pour les bâtiments qu'elle envisage de construire ou d'acquérir et à développer l'utilisation des énergies renouvelables pour son parc immobilier. Elle doit rapidement se doter d'un parc automobile non polluant.

Ses efforts doivent également porter sur le recyclage des déchets informatiques et leur traçabilité. La durée de vie des ordinateurs diminue sans cesse. Plutôt que de les recycler, on préfère encore largement s'en débarrasser dans des décharges à ciel ouvert. Aujourd'hui, 90% des déchets électroniques finissent incinérés ou enterrés sans traitement. Or un ordinateur en fin de vie est une véritable bombe à retardement, un ramassis de composants très nocifs pour l'environnement et la santé. Plus les composants sont petits plus leur dangerosité est accrue et concentrée. On trouve dans un ordinateur de l'arsenic, du cyanure, du mercure, des terres rares, des métaux lourds. plomb, baryum, béryllium, cadmium... Cette mixture toxique provoque des lésions graves du système nerveux, rénal, sanguin, urinaire, génital et endocrinien, des cancers, des affections pulmonaires et hépatiques... Nos poubelles informatiques d'e-déchets sont encore très souvent exportées par containers entiers vers la Chine ,l'Inde ou le Pakistan, pays où le traitement coûte moins cher, où la main d'œuvre est bon marché et la législation environnementale inexistante (*e-dépotoirs de Guiyu en Chine ou de Karachi au Pakistan...*) Les cartouches d'encre pour imprimante contiennent -quant à elles- des substances résiduelles polluantes (polyéthylène, glycol, styrène et noir de carbone) Elles ne doivent en aucun cas être abandonnées dans le milieu naturel. Seulement 10% des 1,2 millions de cartouches vendues en France chaque année sont actuellement recyclées. On peut recycler jusqu'à 50 fois une cartouche d'encre. Recycler une cartouche d'encre coûte moins cher que d'en fabriquer une neuve, permet d'économiser des matières premières et de gérer proprement l'encre en extrayant une partie de ses composants...

Une démarche éco-responsable doit aussi se traduire dans la politique des achats. L'administration doit opter en priorité pour l'acquisition de fournitures de bureau écologique (ex : papiers recyclés, colle non toxique, bandes adhésives en cellulose à base végétale sans solvant, surligneurs à base d'eau...)

La promotion d'une administration « éco-citoyenne » doit enfin obligatoirement s'accompagner d'une réflexion sur la responsabilité sociale et éthique de notre ministère en termes de passation des marchés. Une logique de réduction effrénée des coûts et une recherche d'économies à tout prix, conduisent trop souvent l'Administration à choisir les fournisseurs les plus « compétitifs », en fermant les yeux sur les pratiques esclavagistes qu'ils imposent à leurs salariés.

Le respect des normes environnementales passe nécessairement par le respect des normes sociales.

Malheureusement, de la récente acquisition d'imprimantes laser de marque *Brother* fabriquées en Chine par des adolescentes soumises à des conditions de travail inqualifiables au nouveau marché régional de nettoyage qui occasionne des licenciements et impose des pressions constantes aux femmes de ménage qui ont pu conserver leurs emplois: force est de constater que la politique drastique de réduction des coûts préconisée par l'administration ne tient aujourd'hui aucun compte de l'éthique sociale... !!!